

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 039-213904717-20250214-2025021-DE

Berger
Levrault

SEANCE du 14 février 2025

N° 1

Date de convocation :

7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Michelle
GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,
Véronique RAMEAUX, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Applique cassée : vote d'un tarif pour les remboursements par la CCBHS et à l'acheteur.

Monsieur le Maire indique qu'un dommage s'est produit par un enfant du service périscolaire. Au 1^{er} étage du bâtiment mairie école à côté de la salle réservée à ce service, une applique murale a été cassée.

Après recherche auprès de divers revendeurs, ce modèle n'existe plus. La CCBHS nous a proposé un modèle bien différent de celui d'origine. Afin de ne pas dépareiller, nous avons été contraints de chercher sur des sites de matériel d'occasion. Sur celui du bon coin, un exemplaire identique était disponible.

Celui-ci a été acheté au prix de 77.79€ et payé par Catherine BERTIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le tarif de 77.79€, tarif unique pour les remboursements,

Demande le remboursement de ce matériel par la CCBHS en émettant un titre,

Autorise M. le Maire à rembourser Mme Catherine BERTIN par l'émission d'un mandat.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 14 février 2025

N° 2

Date de convocation :

7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convouqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Michelle
GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,
Véronique RAMEAUX, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Achat à l'euro symbolique des parcelles appartenant à la SAS le pré rouge.

Vu la demande la société APRR que sa sortie de service donnant actuellement sur une propriété
privée appartenant à la SAS « Le pré rouge » donne sur une voie publique,

Vu la construction d'une réserve incendie de 240m³ par la SAS « Le pré rouge » pour assurer la
défense incendie d'un futur ERP dans ses locaux

Vu l'opportunité de mutualiser cette réserve incendie pour les habitations du Pré Rouge

Considérant l'accord entre la commune et la SAS le « Pré rouge » énonçant que la SAS fasse à
sa charge les travaux de construction de cette réserve incendie sur sa parcelle et qu'elle cède
pour l'euro symbolique ce terrain avec son équipement incendie à la commune qui prendra à sa
charge la réalisation de la clôture réglementaire,

Considérant le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Hélène Lamard de
Dijon projetant de céder la parcelle ZP 43p3 (surface totale de 452m²) appartenant à la SAS
« Le pré rouge » au domaine privé de la commune et les parcelles AW 1+103p2+106p2
ZP 41p3+43p2 (surface totale de 917m²) appartenant à la SAS « Le pré rouge » au domaine
public de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

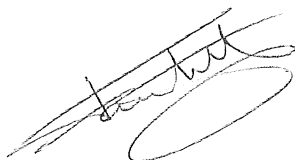
Approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrée AW 1+103p2+106p2,
ZP 41p3+ 43p2+43p3, pour une surface total de 1369 m², à l'euro symbolique,

Classe les AW 1+103p2+106p2 ZP41 p3+43p2 (surface totale de 917m²) au domaine public de la commune. La parcelle ZP 43p3 restant au domaine privé de la commune,

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire ces opérations,

Inscrit les crédits nécessaires à l'achat : soit un euro et les frais de notaire au compte 2111 au budget 2025.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 14 février 2025

N° 3

Date de convocation :
7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Michelle
GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,
Véronique RAMEAUX, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Paiement des dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget.

Vu l'article L1612-1 du CGCT, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la
Commune dans l'attente du vote du budget 2025, il est possible d'autoriser le Maire à engager,
liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses
inscrites aux budgets 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

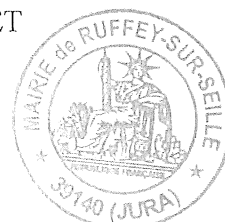
Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite
maximale du quart des dépenses inscrites au budget 2024 comme suit :

Chapitre	Désignation	Rappel budget 2024	Montant autorisé (maxi 25%)
21	Immobilisations corporelles	996 894 €	50 000 €

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET

SEANCE du 14 février 2025

N° 4

Date de convocation :

7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convocé, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Rachel ALBERTINI, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry JOUBERT, Jean-François
MICHEL, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Demande d'adhésion au groupement de commande « maintenance des
défibrillateurs » proposée par la CCBHS comprenant une tranche ferme de
maintenance et une tranche optionnelle de fourniture et maintenance.**

Vu l'état ancien du défibrillateur installé sur le mur de la salle des associations, et la nécessité
d'avoir une maintenance régulière de cet appareil, comme évoqué à la réunion du conseil
municipal du 6 décembre dernier,

Vu l'offre de la CCBHS d'adhérer au groupement de commande « maintenance des
défibrillateurs »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le projet de convention de groupement de commande proposé par la CCBHS,

Acte que la CCBHS s'engage à prendre en charge les frais relatifs à la coordination technique et
administrative,

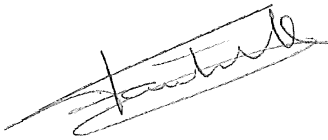
Note que chacun des membres du groupement est invité à désigner un représentant titulaire élu
et un représentant suppléant élu parmi les membres ayant voix délibérative de leur propre
commission d'appel d'offre (CAO) au sein de leur collectivité ou parmi les membres du conseil
municipal. Chaque représentant disposera d'une voix délibérative pour désigner l'offre retenue,

Désigne en tant que membres du groupement de commande, représentant la Commune au sein de la CAO du groupement de commande :

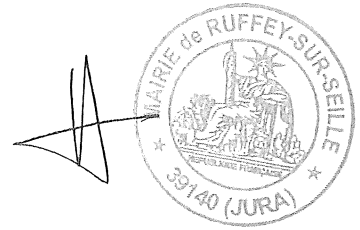
- Michelle GENTIL, titulaire
- Thierry JOUBERT, suppléant

Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 039-213904717-20250214-2025025-DE

Bessey
Lévraut

SEANCE du 14 février 2025

N° 5

Date de convocation :
7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Rachel ALBERTINI, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry JOUBERT, Jean-François
MICHEL, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Fin de bail d'un logement au rez-de-chaussée du bâtiment communal ancien
presbytère.**

Considérant le préavis de départ donné en mairie par Monsieur Mickaël DAUSSE le 27 janvier
2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

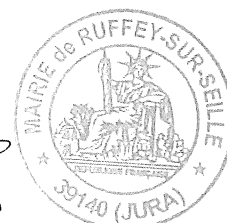
Accepte la résiliation du bail du logement du presbytère par Monsieur Mickaël DAUSSE, au 27
février 2025,

Décide de restituer la caution à Monsieur Mickaël DAUSSE d'un montant de 383 euros si l'état
des lieux qui sera effectué à son départ est conforme.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 039-213904717-20250214-2025026-DE

Berser
Levraut

SEANCE du 14 février 2025

N° 6

Date de convocation :
7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Rachel ALBERTINI, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry JOUBERT, Jean-François
MICHEL, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Demande de subvention de la coopérative scolaire.

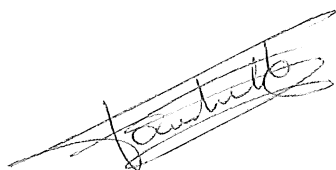
Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la coopérative scolaire pour acheter
aux trois classes des jeux collectifs qui ont été déposés sous le sapin de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

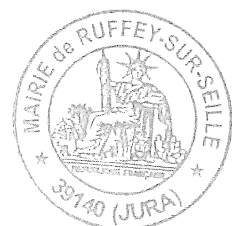
Accorde une subvention de Noël de 100€ par classe, soit 300 € à la Coopérative scolaire,

Inscrit les crédits à l'article 6574 au budget 2025.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 14 février 2025

N° 7

Date de convocation :

7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Michelle
GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,
Véronique RAMEAUX, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Demande de subvention de l'association des parents d'élèves les P'tits
Ruffeysiens.**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association des parents d'élèves de
l'école de Ruffey : les p'tits Ruffeysiens.

Cette année, l'association a pour projet d'organiser une vente de saucisses/Mont d'or, de faire
une tombola de printemps, de participer au marché de Noël, d'organiser une chasse aux œufs,
une soirée à thème et de poursuivre la fête de l'école de fin d'année par une après midi
récréative.

En ce sens, l'association a besoin de soutien financier de la commune afin d'équilibrer son
budget.

La municipalité soutient déjà l'école à travers son budget : locaux, fournitures, sorties piscines,
déplacements collectifs divers, subvention à la coopérative scolaire, subventions ponctuelles
pour des sorties d'envergure.

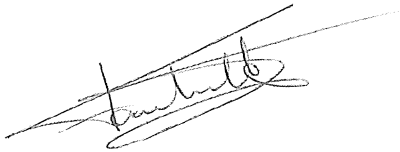
Afin de soutenir l'implication des bénévoles de cette association favorisant le lien des parents
entre eux et participant aux financements des projets pédagogiques proposés par les enseignants
au profit des enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

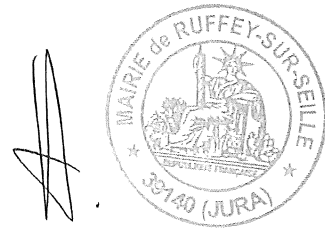
Accorde une subvention de 100€,

Inscrit les crédits à l'article 6574 au budget 2025.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 14 février 2025

N° 8

Date de convocation :
7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Rachel ALBERTINI, Michelle
GENTIL, Guy JEANDOT, Thierry JOUBERT, Jean-François
MICHEL, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Demande de subvention de l'association de lons athlé 39 pour les « foulées
bletteranoises ».**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de M. Simon responsable de
l'organisation des foulées bleteranoises. Cette course à pied de 10 km traversera la commune
de Ruffey le 23 mars 2025.

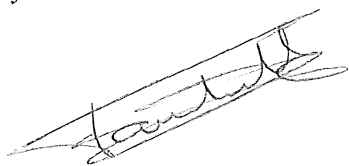
Considérant la mise en valeur de notre village au travers de cette épreuve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

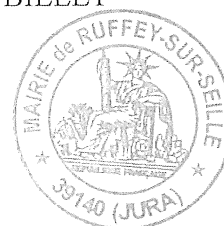
Décide de créer 3 bons d'achats d'une valeur de 30€ chacun dans les commerces de
ruffey-sur-Seille : 1 bon à l'épicerie, 1 bon à la boucherie et 1 bon à la boulangerie. Ces bons
seront remis à l'organisateur et seront utilisés à sa convenance,

Inscrit les crédits à l'article 6574 au budget 2025.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 14 février 2025

N° 9

Date de convocation :

7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convouqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Michelle
GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,
Véronique RAMEAUX, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Demande de subvention de l'association ADMR de Desnes.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association ADMR, section locale
de Desnes,

Considérant que la compétence des services à la personne relève des départements et non des
communes,

Considérant que cette association est adossée à une structure nationale dont la majorité des
financements proviennent des caisses de retraite, de la sécurité sociale, des mutuelles,

Considérant qu'il est d'usage de subventionner symboliquement cette association, pour
soutenir les bénévoles qui œuvrent au service des personnes âgées de notre territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

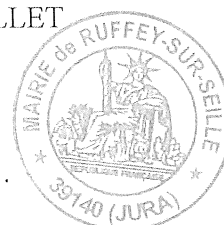
Décide d'attribuer une subvention de 180 euros à l'ADMR section de Desnes,

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6574 au budget 2025.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 14 février 2025

N° 10

Date de convocation :

7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convouqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Michelle
GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,
Véronique RAMEAUX, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Demande de rétrocession de plusieurs parcelles appartenant à APRR au profit
de la commune à l'euro symbolique.

La société APRR, concessionnaire de l'Etat de l'autoroute A39, a acquis un certain nombre de
parcelles lors de sa construction. Il s'avère que des parcelles ne leurs sont plus utiles et propose
à la commune une rétrocession à l'euro symbolique.

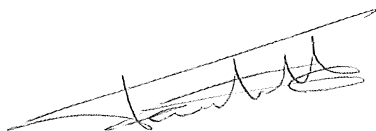
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrée AT90, AT92, AT93, AT95, AT 96,
AV164, AV167, AW138, AW150, AW152, AW154, AW157, AW164, AW171, AW174,
YD93, YD94, ZO25, ZO38, ZO39, ZP47, pour une surface total de 54495 m², à l'euro
symbolique,

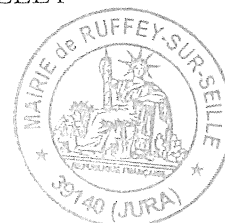
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition,

Inscrit les crédits nécessaires à l'achat : soit un euro et les frais de notaire au compte 2111 au
budget 2025.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 14 février 2025

N° 11

Date de convocation :
7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février, à vingt heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian
BOISSON, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Michelle
GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL,
Véronique RAMEAUX, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Françoise BROCARD, Martine PRELY donne
pouvoir à Emmanuel BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à
Annie RENARD, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique
RAMEAUX.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

Objet : Demande de local par l'association Solida'Ruffey.

Monsieur le Maire présente la demande de M. Laplagne président de l'association
Solida'Ruffey afin de disposer de la maison « Gardaz » jouxtant l'atelier communal afin
d'entreposer du matériel et des objets destinés à la « boutique du gratuit »,

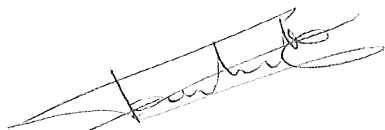
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et une voix abstention (M.
Guy Jeandot) :**

Accepte une mise à disposition en l'état du bâtiment « Gardaz », excepté le garage,

Conditionne cette mise à disposition gratuite et en l'état de ces locaux à l'établissement d'une
convention mentionnant l'obligation à l'association de présenter une assurance couvrant les
risques d'incendie et de responsabilité civile, et de libérer des locaux sous 3 mois à la demande
de la commune sans qu'elle ait à motiver sa décision,

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

Le secrétaire de séance
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET

